



## Lmnp : récupération de tva

Par **kob59**, le **30/03/2011** à **13:31**

Bonjour,

je monte un projet de défiscalisation sur EHPAD en LMNP.

Le gestionnaire de patrimoine me propose de financer le bien TTC et donc de récupérer la TVA afin de la placer sur un fond en euros avec retrait partiel uniquement sur le capital et défiscalisation des intérêts (produit SCANDIA).

Ma directrice de banque me dit que cela est illégal car je récupère de l'argent d'un prêt immobilier alors que la TVA n'est pas de l'immo pur!

De plus, elle craint un redressement fiscal car je défiscalise sur un remboursement de l'état. (double défiscalisation).

Qu'en pensez vous?

Merci